

Informations de base	
2006/0059(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Politique agricole: protocole à la Convention alpine sur l'agriculture de montagne Subject 3.10.01.06 Zones agricoles défavorisées	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	DAUL Joseph (PPE-DE)	25/04/2006
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2739	2006-06-19
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/04/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0170 	Résumé
15/05/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2006	Vote en commission		Résumé
01/06/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0199/2006	
13/06/2006	Décision du Parlement	T6-0249/2006	Résumé

13/06/2006	Résultat du vote au parlement		
19/06/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/06/2006	Fin de la procédure au Parlement		
30/09/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0059(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 036 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/6/36025

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE372.202	26/04/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0199/2006	01/06/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0249/2006	13/06/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0170 		25/04/2006	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Politique agricole: protocole à la Convention alpine sur l'agriculture de montagne

2006/0059(CNS) - 25/04/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion, au nom de la Communauté européenne, du protocole de la convention alpine sur l'agriculture de montagne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la Convention sur la protection des Alpes (convention alpine) a été signée par la Communauté européenne à Salzbourg le 7 novembre 1991. Par la décision 96/191/CE du Conseil, la Communauté a ratifié cette convention, qui est finalement entrée en vigueur le 4 avril 1998. Les autres parties contractantes sont l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovénie et la Suisse. Conformément à la convention alpine, des mesures concrètes visant à atteindre les objectifs de la convention sont fixées dans différents protocoles, dont le protocole sur l'agriculture de montagne.

La convention alpine et son protocole sur l'agriculture de montagne constituent un instrument qui permet à la Communauté européenne de préserver une agriculture de montagne respectueuse de l'environnement et adaptée à cette zone transfrontalière extrêmement sensible et, indirectement, d'assurer la survie d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel ainsi que la production de produits alimentaires de qualité. Ils constituent un cadre unique pour la formulation d'une stratégie transfrontalière intégrant des actions et des objectifs communs afin d'apporter une solution aux problèmes spécifiques de la région des Alpes.

La Communauté européenne s'est engagée à réaliser les objectifs de la convention et du protocole, lequel a déjà été paraphé. La ratification de ce protocole confirmera l'engagement de la Communauté européenne, constituera un signal politique fort et renforcera le processus écologique dans l'ensemble de la région, à laquelle l'Europe accorde une grande importance. La Communauté européenne devrait par conséquent conclure le protocole dans le domaine de l'agriculture de montagne. Le Conseil est invité à approuver ce protocole en adoptant la présente proposition de décision.

Politique agricole: protocole à la Convention alpine sur l'agriculture de montagne

2006/0059(CNS) - 19/06/2006 - Acte final

OBJECTIF : conclusion, au nom de la Communauté européenne, du protocole de la convention alpine de 1991 sur l'agriculture de montagne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/655/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision concernant l'approbation d'un protocole à la convention alpine sur l'agriculture de montagne, qui vise à encourager une agriculture compatible avec l'environnement dans la région des Alpes.

Le protocole fixe des mesures au niveau international afin de conserver et d'encourager l'agriculture de montagne adaptée aux sites et compatible avec l'environnement; il vise à reconnaître et à assurer dans la durée sa contribution essentielle au maintien de la population et à la sauvegarde d'activités économiques durables, notamment à travers la production de produits typiques de qualité, à la sauvegarde du cadre de vie naturel, à la prévention des risques naturels, à la conservation de la beauté et de la valeur récréative du paysage naturel et rural ainsi qu'à la vie culturelle de l'espace alpin.

Politique agricole: protocole à la Convention alpine sur l'agriculture de montagne

2006/0059(CNS) - 13/06/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 572 voix pour, 20 contre et 7 abstentions le rapport de Joseph **DAUL** (PPE-DE, FR), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de conclusion du protocole à la convention alpine.